

Amiens, le 20 septembre 2024

Dossier suivi par :
Régis DARGNIER
IA-IPR d'arts plastiques
regis.darnier@ac-amiens.fr

[Secrétariat des IA-IPR :](#)
03.22.82.39.70
Mel : ce.ipr@ac-amiens.fr

Rectorat de l'académie d'Amiens
20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Monsieur Régis DARGNIER
Inspecteur d'Académie
Inspecteur pédagogique régional d'arts plastiques

à

Mesdames et Messieurs les professeurs d'arts
plastiques des établissements publics et privés

S/c de Mesdames, Messieurs les chefs
d'établissement

Chères et chers professeurs,

Préambule commun à toutes les disciplines

La fin d'année scolaire 2023-2024 s'est achevée avec les épreuves du BTS, du baccalauréat et du DNB. L'ensemble des examens s'est bien déroulé et nous tenons à vous en remercier, toutes et tous. Certains d'entre vous découvrent peut-être en cette rentrée un nouvel établissement ou une nouvelle académie ; nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne intégration.

Au collège, cette rentrée scolaire voit la mise en œuvre des groupes de besoins en classes de 6ème et de 5ème en lettres et en mathématiques. L'accompagnement initié en fin d'année scolaire 2023-2024 sera poursuivi cette année dans le cadre de formations disciplinaires et de réunions d'équipes en établissement. Cette organisation pédagogique vise à mieux accompagner tous les élèves vers la réussite, quels que soient leur profil et leurs besoins. Elle doit permettre de travailler au renforcement de l'estime de soi et d'aider les élèves à consolider de manière durable leurs compétences, afin qu'ils puissent construire et vivre avec sérénité leur parcours.

En ce début d'année, les résultats aux évaluations nationales en collège et aux tests de positionnement de seconde sont précieux pour identifier le niveau de maîtrise de tous les élèves et ainsi déterminer les stratégies différenciées d'apprentissage à mettre en œuvre, notamment dans le cadre des groupes de besoins. Nous invitons les équipes pédagogiques quelle que soit la discipline à s'emparer de ces résultats.

De même, la réflexion collective sur les projets d'évaluation au lycée est à poursuivre, en mettant notamment en regard les résultats des élèves en cours d'année et les résultats aux épreuves terminales. Tous les lycées disposent désormais dès la rentrée scolaire de ces données.

L'évaluation au service des progrès des élèves est ainsi essentielle pour identifier leurs compétences et leurs besoins spécifiques, et permet une approche pédagogique personnalisée. Quel que soit le niveau de classe de l'élève, cette évaluation, mise en œuvre tout au long de l'année, est à penser pour favoriser un retour constructif, encourageant la réflexion sur les réussites et les erreurs. En intégrant des outils variés, elle soutient l'engagement des élèves et leur motivation. Une infographie académique sur cette compétence professionnelle « Évaluer les acquis et les progrès des élèves » est à votre disposition (en annexe) pour poursuivre votre réflexion.

L'articulation de votre enseignement avec l'évaluation viendra également nourrir les échanges concernant les choix d'orientation, fruits d'une réflexion consciente, dégagée de tout effet lié aux déterminismes sociaux, territoriaux et / ou de genre. La finalité est de garantir à chacun et à chacune l'égalité des chances. Votre accompagnement auprès de vos élèves tout au long de l'année permet la construction difficile de ce regard distancié, et il est à saluer et reconnu tout particulièrement.

Sous l'impulsion du recteur et de la direction de la pédagogie, l'académie s'est dotée fin juin d'une feuille de route collège (<https://www.ac-amiens.fr/actualites/feuilles-de-route-1er-degre-et-college-20242025-123009>). Concise et précise, cette feuille de route a pour vocation de **fournir aux personnels les lignes prioritaires** de ce qui définit une **action commune et partagée en faveur de la réussite de tous les élèves**. Un travail similaire sera conduit cette année pour élaborer une feuille de route pour le lycée.

Les nouveaux défis à relever ne manquent pas pour cette nouvelle année scolaire. Nous savons que vous veillez pleinement à l'accomplissement et à la réussite de nos élèves. Soyez assurés que nous sommes à vos côtés pour vous aider et vous soutenir au mieux au service de notre École.

Nous vous souhaitons une belle année scolaire, riche et satisfaisante à tous égards.

Le collège des IA-IPR de l'académie d'Amiens

Organisation de l'enseignement des arts plastiques

La présence d'une formation en arts plastiques à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) au sein de notre académie nous permet d'accueillir 8 professeurs fonctionnaires stagiaires : 2 mi-temps et 6 temps plein. Cette année, il est proposé 18 supports d'observation pour les masters MEEF M1 et M2, puis 5 supports pour les contractuels alternants en formation à l'INSPÉ.

Certains d'entre vous sont conduits à accompagner ces nouveaux collègues, aussi, je vous remercie pour votre investissement et pour toute l'attention professionnelle nécessaire à leur entrée dans le métier que vous pourrez leur accorder. Les échanges réguliers sur les pratiques pédagogiques entre les enseignants tuteurs, les professeurs stagiaires et les formateurs de l'INSPÉ sont des temps d'épanouissement mutuel.

Se former

Les formations sont construites en fonction de nos échanges et de l'observation menée dans vos classes, qui permettent de faire émerger des questionnements et d'adapter des ressources à vos besoins. Le programme de formation adopté depuis plusieurs années permettant à tous de profiter d'un **parcours singularisé, renouvelé tous les deux ans pour les enseignants au collège**, et faisant alterner des temps d'expérimentation et de réflexion en prise directe avec le terrain, sera proposé aux enseignants n'ayant pas pu en bénéficier l'an dernier. A l'initiative de certains d'entre vous et dans la continuité de l'expérimentation des **Groupes de Recherche en Arts Plastiques (GRAP)**, les formateurs vont vous accompagner cette année selon le principe de petits groupes de bassins dans le but de favoriser la proximité des échanges et le partage de pratiques innovantes entre enseignants. Toutes ces offres et ces démarches de formation constituent des temps privilégiés qu'il est fondamental d'appréhender avec attention et intérêt pour un meilleur enrichissement de chacun.

Ouverte depuis de nombreuses années, **la préparation au concours de l'Agrégation interne**, qui a pour la session 2024 encore contribué au succès de deux nouveaux lauréats dans l'académie, est un **véritable lieu de réflexion sur la didactique de la discipline et de la formation continue**.

Enfin, les **certifications complémentaires** (cinéma-audiovisuel, danse, histoire de l'art, théâtre, DNL) constituent également des espaces de progression féconds dans le parcours professionnel de tout enseignant. <https://intranet.ac-amiens.fr/preparation-des-concours-examens-et-certifications.html>

Enseigner au collège et au lycée

Il est primordial de ne pas oublier ce qui fonde la discipline artistique : **la pratique au cœur des apprentissages**. C'est pourquoi, l'enseignement des arts plastiques doit privilégier la démarche exploratoire qui « *fait constamment **interagir action et réflexion** sur les questions que posent les processus de création, liant ainsi production artistique et perception sensible, explicitation et acquisition de connaissances et de références dans l'objectif de construire une culture commune.* » ([Programmes d'enseignement du cycle des approfondissements cycle 4. Arrêté du 9-11-2015 publié au J.O. du 24-11-2015](#))

Aussi, depuis la réforme du lycée, les programmes d'enseignement s'organisent en continuité du cycle 3 au cycle terminal (tous les programmes sont consultables sur le site académique dans la rubrique Enseignements : <http://arts-plastiques.ac-amiens.fr/>). A ce titre, les champs de compétences travaillés au collège et au lycée sont similaires. C'est pourquoi, s'il apparaît naturel de favoriser **l'expérimentation** au cœur des séances de l'enseignement au collège, il est nécessaire de développer une mise en situation d'apprentissages dynamiques qui soutiennent la notion de **projet**, dimension cruciale dans le parcours de formation de l'élève au lycée.

(<https://eduscol.education.fr/document/24544/download>,

<https://eduscol.education.fr/document/18313/download>, <https://eduscol.education.fr/document/18280/download>

« En arts plastiques, la notion de projet apparaît dès lors qu'il y a démarche personnelle de l'élève dans l'intention de réaliser. La démarche de l'élève commence avec le désir d'action et l'envie de réaliser ». Pour susciter l'engagement de l'élève, il faut donner sens à une situation d'apprentissage en contextualisant les savoirs, en proposant un défi stimulant à relever et en attribuant des rôles vers l'autonomie.

Afin d'insuffler le projet de l'élève à partir du projet pédagogique de l'enseignant, des ressources pédagogiques élaborées de manière collaborative par les enseignants en lycée sont toujours d'actualité et disponibles sur le site des arts plastiques de l'académie d'Amiens (<http://arts-plastiques.ac-amiens.fr/738-encourager-le-projet-de-l-eleve.html>)

D'autre part, pour soutenir la compétence « Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art », il s'avère propice pour les apprentissages des élèves de **solliciter des références artistiques en privilégiant le contact direct avec l'œuvre**. Il est important de favoriser leur confrontation à la pratique des élèves par un choix diachronique, prenant en compte les formes d'art actuel et en diversifiant les domaines artistiques. Pour illustrer ce propos, vous retrouverez sur le site des arts plastiques de l'académie de nombreuses suggestions pédagogiques expérimentées par les enseignants autour du dessin en écho avec des œuvres choisies dans la collection du FRAC Picardie.

Enfin, « si le métier du professeur est essentiel, les salles et leurs équipements sont des facteurs décisifs de la réussite des élèves dans cet enseignement » ([Conseils et préconisations pour l'aménagement des salles d'arts plastiques et leurs locaux annexes au collège](#)). Ainsi, pour accueillir favorablement la pratique créative de l'élève et installer le plaisir partagé d'apprendre en expérimentant, il est fondamental d'exploiter **les espaces de la classe – ainsi que ses équipements** – en aménageant des pôles identifiés de création (découpe-collage, peinture, numérique...) annexés d'espaces dédiés à l'observation et aux échanges collectifs (verbalisation, exposition de travaux, documentation...).

C'est à cette condition que peut se matérialiser concrètement pour l'élève le **retour réflexif à partir de l'agir sensible** explicité par le travail de la verbalisation ([Construire pas à pas l'évaluation formative d'une séquence pédagogique d'arts plastiques au collège](#)). C'est dans ce contexte que l'élève peut identifier plus concrètement la construction de **la progression des apprentissages par approfondissement**, fruit d'une véritable réflexion sur l'articulation entre les différentes parties d'un programme de cycle engagée par l'enseignant et porteuse de sens pour l'élève. ([Construire pas à pas la progression des apprentissages par approfondissement cycle 4](#))

La réforme du lycée, dorénavant bien installée et les épreuves terminales désormais stabilisées en fin d'année scolaire, il convient pour chaque enseignant de participer à l'élaboration du projet d'évaluation de son établissement, seule garantie de la construction d'un contrôle continu mesuré et équilibré contribuant en partie à l'obtention du baccalauréat. Le programme des épreuves terminales de spécialité avec les œuvres, thèmes et questions de référence est renouvelé **pour la session 2025**, toujours disponible sur le site :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo1/MENE2330071N>

Enfin, pour inscrire davantage les arts plastiques dans la dynamique des parcours d'orientation des élèves – et contribuer ainsi au parcours avenir – il est important d'accompagner tous les élèves dans la construction de leur itinéraire de formation : pour les collégiens en leur montrant tous les avantages à choisir des filières optionnelles et de spécialité arts plastiques dans les lycées d'affectation, et pour les lycéens en leur faisant découvrir la **CPES-CAAP** (Classe Préparatoire aux Études Supérieures-Classe d'Approfondissement en Arts Plastiques) **du lycée Louis Thuillier d'Amiens coordonnée par Christine Bertin** ou les écoles supérieures d'art.

Mettre en œuvre l'Éducation Artistique et Culturelle

Depuis janvier 2022, la **Délégation Régionale Académique à l'Éducation Artistique et à l'Action Culturelle (DRAEAC)** sites d'Amiens et de Lille a pour mission d'impulser une politique partenariale dans la mise en œuvre des actions, d'informer les établissements et d'accompagner les équipes pédagogiques dans la structuration de leurs projets. Elle a pour finalité de répondre à la généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle en Hauts-de-France (objectif 100%).

L'enseignement des arts plastiques est le cœur même du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle. Le parcours accompagne et enrichit les disciplines artistiques ; tous les dispositifs, en partenariat avec la DRAC Hauts-de-France et les collectivités territoriales, sont l'occasion de **penser l'interdisciplinarité et d'accompagner les élèves pour leur épreuve orale du DNB**. Nombreux sont ceux parmi vous qui sont déjà engagés dans cette réflexion.

La **DRAEAC – Site d'Amiens** au sein de son espace numérique propose diverses ressources, dont la charte pour l'Éducation Artistique et Culturelle ([Le 100% Éducation artistique et culturelle Feuille de route 2020-2021](#)) et le référentiel de compétences du PEAC ([Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle et Référentiel](#)), afin de penser la **notion de parcours**. En vue de dynamiser le volet culturel des projets d'établissement, il est toujours recommandé de tirer parti de la part collective du **Pass Culture** en co-construisant avec les structures culturelles et les artistes des projets artistiques pour les élèves. Ce dispositif est opérationnel à partir de la plateforme **ADAGE**. (<http://draeac.ac-amiens.fr>)

S'approprier les expressions numériques

Depuis plusieurs années, le groupe de ressources numériques, coordonné par **Clément Chervier**, interlocuteur Académique au Numérique (IAN), développe l'application **Artborescence**. Cette ressource inédite interroge la tension fertile avec les outils et pratiques traditionnels et peut vous offrir le moyen de questionner et d'innover votre approche pédagogique. Avec le concours de la DRANE (Délégation Régionale Académique au Numérique), nous travaillons à l'intégration de l'application au sein de l'ENT des établissements scolaires. Au cours de l'année seront mises en ligne des ressources en lien avec les dernières nouveautés techniques et informatiques pour accompagner l'usage du numérique au service de l'enseignement des arts plastiques.

Le site académique des arts plastiques est animé par **Gautier Dirson**, qui réalise un travail rigoureux et continu pour enrichir régulièrement les différentes rubriques avec **des ressources nationales** préconisées par l'inspection générale et **des ressources d'accompagnement mises en œuvre par l'équipe disciplinaire de formateurs**. Il se doit d'être la référence première pour nourrir votre réflexion sur la pédagogie et la didactique des arts plastiques. **Il est le lieu d'une pensée en mouvement**, un espace de valorisation des pratiques pédagogiques innovantes et singulières.

Site académique : <http://arts-plastiques.ac-amiens.fr>

Site national : <https://eduscol.education.fr/2341/arts-plastiques>

Par ailleurs, le compte *Instagram* de l'académie va inaugurer une toute nouvelle publication hebdomadaire à partir de septembre 2024 *Demandez le programme* qui proposera un focus rapide et insolite sur une œuvre choisie d'un domaine artistique et culturel faisant le lien avec les apprentissages des élèves.

https://www.instagram.com/Academie_Amiens/

Construire son parcours professionnel

Le protocole relatif aux **Parcours Professionnels, Carrière et Rémunération** (PPCR) se poursuit. Trois « rendez-vous » ont lieu à des moments précis du déroulement de la carrière : un premier rendez-vous de carrière a lieu lors de la deuxième année de l'échelon 6 de la classe normale (au 31 août de l'année en cours), un deuxième rendez-vous de carrière à l'échelon 8 entre 18 et 30 mois d'ancienneté (au 31 août de l'année en cours) et un troisième rendez-vous de carrière la deuxième année de l'échelon 9 (au 31 août de l'année en cours). Chaque rendez-vous de carrière se compose de trois éléments distincts : une inspection individuelle, un entretien avec l'inspecteur et un entretien avec le chef d'établissement. Les intéressés ont été informés en juillet 2024 qu'ils étaient éligibles à un rendez-vous de carrière. Le mode d'emploi du rendez-vous de carrière est téléchargeable sur le site à la rubrique « **Repères pour l'inspection** » :

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

Des **visites d'accompagnement** du parcours professionnel, hors PPCR, sont aussi programmées dans la perspective de bénéficier de conseils en amont des rendez-vous de carrière. Les personnels nécessitant un suivi particulier profitent aussi de ce type de visite. Les personnels contractuels peuvent accéder à des ressources pratiques afin de les accompagner dans leurs premiers pas avec la classe (<http://arts-plastiques.ac-amiens.fr/157-premiers-pas-avec-les-eleves.html>)

La rencontre avec un inspecteur ou un chargé de mission est un moment privilégié où la pédagogie en action est évaluée. L'observation d'une séance est indispensable, mais l'évaluation s'appuie également sur l'échange qui suit cette observation, moment essentiel qui permet à l'enseignant de **prendre du recul pour mener une réflexion critique** sur ce qui a été donné à voir et au-delà sur sa façon d'enseigner et d'investir les temps de formation quels qu'ils soient. Chacune de ces visites doit être vécue comme une opportunité pour interroger sa pratique d'enseignement, pour faire le point sur ses forces et ses faiblesses, pour tenter des expériences créatives et innovantes à mettre en valeur dans la perspective du PPCR.

D'autre part, cette année scolaire, je renouvelle ma confiance envers les collègues enseignants associés au pilotage disciplinaire et j'enrichie l'équipe avec de nouvelles enseignantes ; je serai donc secondé dans la mission d'inspection par **Christine Bertin, Laure Basset et Aurélie Fernandez**. La coordination de la discipline auprès de l'Ecole Académique à la Formation Continue (EAFC) sera toujours assurée par **Jérôme Lenouvel** et la coordination du groupe « arts » au sein de l'équipe de la DRAEAC sera menée par **Flora Pillon**. Je remercie ces professeurs référents pour leurs compétences et leur investissement, ainsi que les professeurs ressources qui apportent leur concours à la formation, à l'accompagnement et au tutorat.

Pour rappel, après avoir activé **votre adresse électronique professionnelle** *prenom.nom@ac-amiens.fr*, seule adresse qui vous permettra de figurer sur la liste de diffusion « arts plastiques » et sur laquelle vous recevrez des informations officielles du rectorat et du ministère, **il est impératif d'utiliser cette adresse afin de communiquer avec l'inspection pédagogique régionale**. Il vous est aussi conseillé de privilégier une connexion directe à l'Intranet de l'académie d'Amiens (<https://intranet.ac-amiens.fr/>) afin de visualiser sur le même

portail les multiples accès qui s'offrent à vous (Arena, lprof, M@gistere, Adage, ENT, Colibris, Tribu...).

Par sa personnalité et son identité, chaque enseignant affirme une singularité pédagogique. La salle d'arts plastiques, aussi insolite ou banale qu'elle puisse parfois apparaître, doit être optimisée afin de participer à stimuler la mise en action des élèves : lieu d'interactions, d'expression fertile et de ressources diversifiées, votre salle d'arts plastiques doit s'identifier à ce champ des possibles, où plaisir, innovation, autonomie et création collective sont au cœur d'une appropriation des pratiques plastiques et des apprentissages.

Expérimentez, innovez, osez prendre des risques : montrer que vous savez vivre en sécurité et en sérénité dans une situation de dé-maîtrise incite vos élèves à s'impliquer pleinement dans leurs apprentissages. Je vous invite à vous faire confiance en vous reconnaissant capables de faire face à une situation nouvelle, voire inconnue, je vous engage à faire parfois le « pas de côté », je vous encourage à vous décaler de l'objet enseigné pour vous centrer sur les conditions de l'apprentissage, pour vous installer en posture de percevoir que quelque chose est en train de se passer.

Je tiens à vous remercier encore une fois pour votre dévouement à l'éducation et pour le rôle essentiel que vous jouez dans l'ennoblissement de la vie de nos élèves. Je souhaite la bienvenue à toutes celles et tous ceux qui, titulaires, stagiaires et contractuel(le)s ont rejoint depuis le 01 septembre 2024 l'académie d'Amiens.

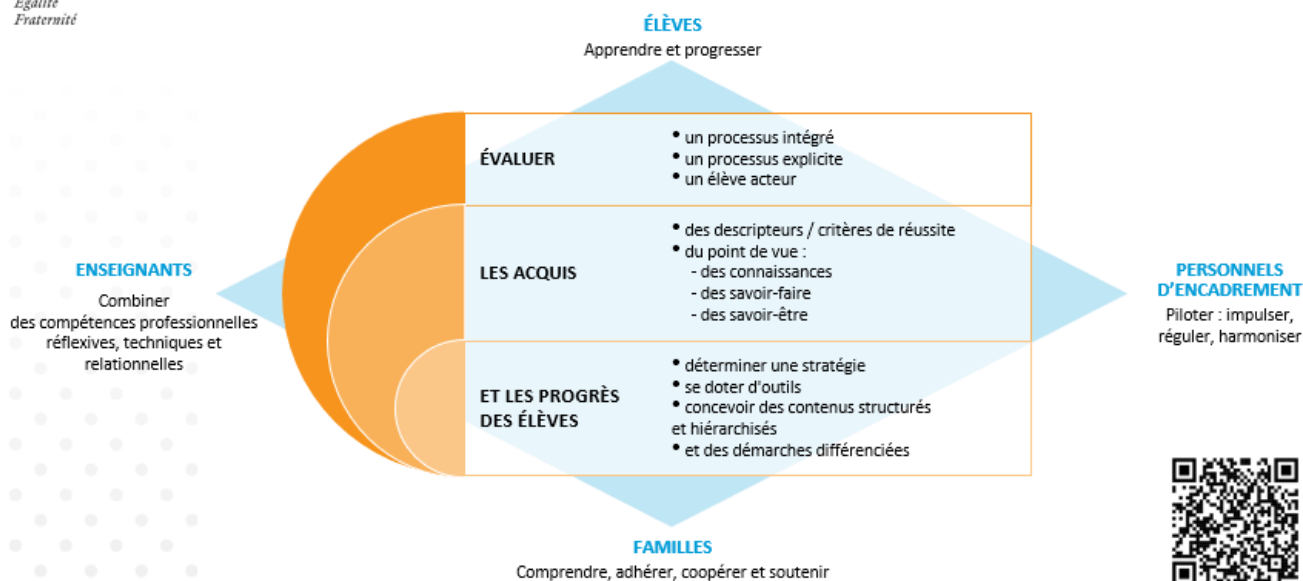
Excellente année scolaire à toutes et à tous.



Régis DARGNIER

ANNEXES :

L'évaluation au service des apprentissages et des progrès des élèves. CLARIFIER, EXPLICITER LES ENJEUX ET LES DÉMARCHES



Combiner des compétences professionnelles réflexives, techniques et relationnelles



Le passeport « Educdroit » a été expérimenté l'année précédente dans 51 classes de collège. Il doit permettre aux élèves de 4ème et de 3ème d'acquérir des savoirs juridiques fondamentaux pour l'exercice de leur citoyenneté. Cette culture juridique se fonde sur la connaissance et l'exercice des droits (règles de droit, fonctions du droit, sujet de droit, droits et obligations, ordre public, etc.), la connaissance de la justice (principe, organisation, procédures), des institutions et du fonctionnement de l'État de droit. Il devrait être reconduit cette année scolaire et concerner un plus grand nombre d'élèves.